

I. Un bref historique des recherches officielles en France

« Le ciel une nuit d'été constitue un des plus beaux spectacles, une vue qui inspire à rêver à d'autres mondes : la Lune, les planètes, des milliers d'étoiles et de galaxies que l'on identifie avec plus ou moins de facilité. La tranquillité de cette voûte céleste est parfois perturbée : une étoile filante fugitive, le clignotement d'un avion en altitude, ou même un satellite qui défile. Il n'est pas rare cependant d'être surpris par quelque chose d'inhabituel et aux premiers abords incompréhensible. Mais avant que l'imagination ne prenne le dessus et nous pousse à croire aux extra-terrestres, mieux vaut alors confier son témoignage au CNES. »

(CNES Web Magazine n° 4 : Dossier SEPRA, 1999)

« Au terme de près de trente années d'étude objective et méthodique des PAN, j'affirme au contraire qu'il serait hautement improbable que les ovnis ne soient pas les manifestations d'une intelligence extraterrestre. »

Jean-Jacques Velasco (*Ovnis : l'évidence*, Carnot, 2004)

Né sous sa forme contemporaine aux États-Unis dans les derniers jours de juin 1947, après la médiatisation de la désormais fameuse observation de Kenneth Arnold, le phénomène des « soucoupes volantes » fait son apparition en Europe occidentale au cours de ce même été à travers quelques cas, généralement vite dégonflés, rapportés par les journaux. La véritable irruption des soucoupes dans la culture française n'intervient toutefois qu'en 1951 avec la traduction des premiers ouvrages anglo-saxons sur le sujet, la parution d'articles de fond pro- ou anti-soucoupistes dans la grande presse (dont un signé par l'astrophysicien Evry Schatzman qui en deviendra un des principaux pourfendeurs, tant pour des raisons scientifiques qu'idéologiques) et la création, au mois de décembre, de la première association ufologique sur le Vieux Continent, la Commission Internationale d'Enquête sur les Soucoupes Volantes, rapidement rebaptisée Commission Internationale d'Enquête Ouranos. La même année, le Bureau scientifique de l'armée de l'Air ouvre un dossier consacré à ces Mystérieux Objets Célestes, suite vraisemblablement au premier cas aéronautique français post-arnoldien¹.

La première grande vague française de témoignages survient au cours des mois de septembre et octobre 1954, produisant quantité d'observations d'engins en vol, d'atterrissages et de rencontres du troisième type avec des humanoïdes divers et variés. Aimé Michel, l'un des pionniers de l'ufologie en France, rappelle que « pendant cinq semaines environ, de la mi-septembre au 20 octobre, les journaux européens jusque-là pratiquement muets sur la question se mirent à publier chaque jour des dizaines et des dizaines de récits de témoins. En Italie, en Angleterre, en Suisse, en Belgique, dans la péninsule ibérique et naturellement en France, il ne fut pendant cette brève période question que de cela. »²

Cette « Grande Peur martienne » de 1954 va motiver les premières investigations officielles dans l'Hexagone...

1. La période d'incubation (1954-1977)

« Le problème des soucoupes volantes vient en tête du bataillon des damnés, des exclus de la science, dont parlait Charles Fort. En notre pays du moins ; car aux États-Unis et en U.R.S.S., pour ne citer que ces deux pionniers de la science moderne, des organismes officiels ont reçu la mission d'établir des fiches, de dresser des statistiques, de tracer des courbes pour tenter de trouver une explication, quelle qu'elle soit, aux rumeurs persistantes concernant l'apparition de mystérieux objets dans le ciel. La clameur qui montait de toute part a paru suffisamment forte pour que des gens sérieux s'efforcent d'en saisir le sens. »

Aimé Michel (*Planète* n° 10, mai-juin 1963)

« Que le radar détecte et suive les formations qui n'entrent dans aucune nomenclature, il aura authentifié l'existence du phénomène inexplicable dit OVNI. C'est ce que le ministre des Armées M. Robert Galley a confirmé le 21 février 1974 dans une déclaration qui a fait d'autant plus sensation qu'elle est la première de la part d'un officiel à avoir jamais été faite. « Il y a eu en France des observations radar inexplicables et il y a également quelques témoignages de pilotes militaires sur les OVNI. » Le ministre a été explicite : « ... dans ces phénomènes aériens, ces phénomènes visuels (je n'en dis pas plus) que l'on a rassemblés sous le terme d'OVNI il est certain qu'il y a des choses que l'on ne comprend pas et qui sont, à l'heure actuelle, relativement inexplicables ; je dirai même qu'il est irréfutable qu'il y ait des choses aujourd'hui qui sont inexplicables ou mal expliquées... » Ainsi, les soucoupes volantes sont-elles officialisées. Il faudrait maintenant qu'elles deviennent un sujet d'étude scientifique, et ne restent plus l'apanage de groupements d'amateurs, aussi bien intentionnés soient-ils, ou de scientifiques étudiant ce problème en dehors de leurs heures de travail. Les propositions pour la création d'un groupe d'études scientifiques des OVNI existent, et l'effort à faire n'est pas gigantesque. Pour commencer à travailler, il faudrait moins de cinq personnes et un budget de 100 000 F. A cause de son expérience et de ses moyens, le CNES serait l'organisme tout désigné pour patronner une telle commission des OVNI. »

Charles-Noël Martin (*Science & Vie* n° 679, avril 1974)

« Je crois qu'on a considérablement amplifié ou déformé, dans ma déclaration de 1974, ce qui était mon idée initiale. »

Robert Galley (*OVNI Présence* n° 48, août 1992)

« Il semble qu'en France les ovnis soient plus facilement acceptés par la communauté scientifique qu'aux Etats-Unis. Cela résulte de l'action de la commission Condon, qui a été négative et continue à produire des effets improductifs aux Etats-Unis. En France, nous n'avons pas eu de retombées négatives : la plupart des scientifiques ne connaissent pas le rapport Condon. »

Claude Poher (« Pas de panique », *France Inter*, février 1974)

Le 7 octobre 1954, dans une question écrite, le député de la Loire Jean Nocher³ demande au secrétaire d'Etat à l'Air si ses prédécesseurs se sont préoccupés, « comme aux Etats-Unis et en URSS depuis de longues années, d'ouvrir une enquête sur la présence dans notre atmosphère d'objets volants non identifiés » et, dans l'affirmative, quels en sont les « résultats publiables ». Dans le cas contraire, il lui demande de constituer « une commission largement étendue à toutes les branches scientifiques intéressées afin d'étudier objectivement ce phénomène en dégagant la vérité des erreurs ou des mystifications possibles »⁴. Dans sa réponse en date du 11 janvier 1955, le secrétaire d'Etat révèle que « l'exploitation de ces comptes rendus et des renseignements contrôlables de toutes origines est assurée par l'état-major des forces armées "air" (bureau scientifique) où du personnel a été désigné à cet effet ». Cette Section d'Etude des Mystérieux Objets Célestes (SEMOC) sera assez rapidement mise en sommeil, après la collecte d'une soixantaine de cas. D'après Claude Poher, les dossiers qu'elle avait constitués n'étaient en tout état de cause « pas assez détaillés et les méthodes de recherche pas assez claires pour une étude approfondie »⁵.

Ainsi que le rappellent Gérard Barthel et Jacques Brucker, « pour la France, la période comprise entre 1955 et 1972 fut, sur le plan des OVNI, une période assez calme »⁶. Dès 1958, le ministère de l'Air décide de ne plus encourager le recueil des témoignages, aucun acte d'agressivité à l'encontre des personnes ou des biens, civils ou militaires, n'ayant été constaté. Toutefois, même en l'absence d'instructions formelles, des pilotes ou des contrôleurs aériens continueront de leur propre initiative à faire ponctuellement part de leurs observations.

Quelques militaires français manifesteront par ailleurs rapidement un intérêt personnel pour le sujet. Le lieutenant Jean Plantier présente ainsi en septembre 1953 dans la revue *Forces aériennes françaises* sa propre théorie sur le fonctionnement de ces objets volants, qui sera développée en 1955 dans un livre intitulé *la Propulsion des Soucoupes Volantes par action directe sur l'atome*. Le général Lionel Max Chassin préface quant à lui en 1958 l'ouvrage d'Aimé Michel, *Mystérieux Objets Célestes*,

consacré pour l'essentiel à la vague de 1954. En 1964, une fois retraité, il prendra le commandement de l'une des deux principales associations ufologiques françaises des années 60 avec Lumières dans la nuit (LDLN), le Groupement d'Étude des Phénomènes Aériens (GEPA), créé en 1962.

En 1966, le président français Charles De Gaulle aurait approuvé l'idée de créer un groupe de recherche sur le thème de la vie extraterrestre et des OVNI⁷, prenant exemple sur la commission Condon mise en place par les Américains. Alain Peyrefitte, alors ministre de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, confiera ce projet à Jean-Luc Bruneau du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Bruneau proposera un programme d'étude pluridisciplinaire, censé demeurer confidentiel, qu'il destinait déjà au CNES. Ce programme devait comprendre trois grands volets, portant respectivement sur les possibilités d'existence et de détection d'une vie intelligente extraterrestre, sur les relations possibles avec ces éventuelles civilisations et enfin sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés (l'expression sera reprise par le GEPAN dix ans plus tard) observés dans notre environnement terrestre. Accepté dans son principe, sa mise en œuvre aurait été repoussée suite à la crise politique de Mai 1968, avant d'être définitivement abandonnée.⁸

Les années qui suivent voient toutefois la situation évoluer notablement. La décennie 70 marque en effet incontestablement l'apogée du phénomène OVNI dans l'espace culturel français. De façon significative, la science-fiction y connaît parallèlement une très forte expansion qui contraste avec le recul relatif enregistré au cours des années 60. L'appétit de rêve, le rejet des dogmes et le goût pour les théories plus ou moins subversives ou novatrices consécutifs à Mai 1968, encore exacerbés par le conservatisme socio-politique ambiant, auront constitué un terreau idéal pour l'imaginaire scientifique sous toutes ses formes, qui s'étiolera au seuil des années 80. Compte tenu de cette omniprésence des icônes du mythe dans la culture populaire et, corollairement, de la prolifération des associations d'ufologues (jusqu'à 150 en 1979, dont 35 « principales »), à l'existence souvent éphémère, on ne s'étonnera pas du fait que c'est aussi la décennie qui rassemble le plus grand nombre de cas d'observation.

En 1971, le capitaine de gendarmerie Kervendal n'hésite pas à affirmer dans les colonnes de la *Revue d'études et d'informations de la Gendarmerie nationale* que « les objets volants non identifiés constituent, peut-être, l'une des plus grandes énigmes de tous les temps. Il s'agit de ne pas manquer l'enquête. » Il y soutient que « l'approche de la solution ne peut se faire que par une étude statistique appuyée par le calcul des probabilités. Mais cette approche ne peut se réaliser que si les chercheurs ont à leur disposition toujours plus d'informations, de faits observés et surtout de faits aussitôt étudiés, selon des méthodes rigoureuses nettement codifiées, par des enquêteurs fiables obéissant à des règles précises quel que soit le temps ou le lieu, et quelles que soient les circonstances. »⁹

En 1973-1974, une nouvelle grande vague d'OVNI parcourt le pays. Contrairement à 1954, on note peu d'éléments « merveilleux » dans les récits collectés, nombre d'entre eux faisant seulement état d'observations dans le ciel de « boules » lumineuses, le plus souvent de couleur rouge ou orange. Ce nouvel afflux de témoignages conduit le Directeur de la Gendarmerie nationale, Jean-Pierre Cochard, à donner le 18 février 1974 les premières instructions concernant l'enregistrement systématique par les brigades de gendarmerie des observations qui leur seront signalées. Jusque-là, celles-ci étaient occasionnellement consignées mais ne donnaient que rarement lieu à la rédaction d'un procès-verbal en bonne et due forme¹⁰ et à une enquête significative. Des copies de ces procès-verbaux sont centralisées au niveau national sous l'autorité du commandant Cochereau et du capitaine Kervendal.

Au plus fort de la vague, qu'il contribuera indirectement à alimenter, le jeune journaliste Jean-Claude Bourret, pour qui l'affaire de Turin-Caselle du 30 novembre 1973 a fait office de révélation, mène en février et mars 1974 une série d'interviews sur le thème des OVNI, dans le cadre de l'émission « Pas de panique » sur France Inter. Celle du ministre de la Défense en exercice, diffusée le 21 février, fera le tour du monde : Robert Galley y reconnaît en effet l'existence de « choses inexplicables » dans le ciel. Cet entretien « historique » a longtemps été interprété par les amateurs d'OVNI comme la preuve que les plus hauts représentants de l'État français prenaient alors la question très au sérieux.

Ce n'est qu'en 1991 que M. Galley reviendra publiquement sur ses déclarations de 1974, pour en minimiser considérablement la portée : « [...] il n'y avait d'autres préoccupations de ma part que de

dire qu'il peut y avoir des phénomènes lumineux qui sont non identifiés et que, par conséquent, on doit attacher de l'importance à tenter de les identifier. Voilà, ça s'est arrêté là. Alors, naturellement, avec l'amplification que savent donner aux choses les journalistes, on a dit que M. Galley était, en tant que Ministre de la Défense, tout à fait préoccupé de l'invasion des Martiens ! » N'ayant à l'esprit à l'en croire que de possibles phénomènes naturels encore non répertoriés, il souligne que « des informations précises, je n'en avais pas, ou c'étaient des phénomènes d'observation limités ».

Rappelant le contexte de l'époque, il précise encore que l'initiative de cette interview « revient à J.-C. Bourret, auquel me lie depuis toujours une très grande amitié ; et par conséquent J.-C. Bourret lui-même, avec ce goût qui oscille entre la recherche du canular et la recherche du sensationnel, est venu me parler des ovnis, à un moment où, de toute évidence, les médias étaient remplis d'informations de ce type. Parce qu'il y a aussi un phénomène d'excitation collective qui amène des gens à se croire malins en racontant que, eux aussi, ils ont vu ceci ou cela. Et par ailleurs cette excitation peut gagner les sphères militaires. »

C'est toujours en vertu de cette amitié, et parce que « les P.V. de la gendarmerie n'ont aucune espèce de raison d'être secrets, même s'ils sont imparfaits ou s'ils décrivent des illusions », que le Ministre accordera également à ce journaliste l'autorisation de consulter et d'utiliser librement ceux-ci.

Ainsi que le résume Bertrand Méheust, « le sens, la construction soucoupiste, on les doit à Jean-Claude Bourret qui sut rapprocher un contexte particulier, celui de la vague d'observations de l'époque, et les déclarations d'un ami ministre qui, en d'autres circonstances, seraient passées inaperçues ».¹¹

Au cours de ce mémorable entretien radiophonique, M. Galley citera rapidement les éléments réunis par l'organisme militaire précédemment chargé d'étudier les rapports d'OVNI avant de mentionner les travaux personnels d'un certain M. Poher du CNES :

« En 1954, a été créée au ministère des Armées une section de réflexion et de recueil de témoignages sur ces apparitions d'objets non identifiés. J'ai parcouru un certain nombre de témoignages ; ceux-ci, une cinquantaine, se sont développés jusqu'en 1970. On y trouve, parmi les premières choses, un compte rendu d'observations personnelles du lieutenant Jean Demery, de la base aérienne 107, à Villacoublay, en date du 20 novembre 1953¹². On y trouve des rapports de gendarmerie ; on y trouve quelques comptes rendus d'observations de pilotes, de personnels qui sont des chefs de centres aériens, pas mal d'éléments dont la convergence est tout à fait troublante – au cours de l'année 1954. Par conséquent, je crois que l'attitude d'esprit que l'on doit adopter vis-à-vis de ces phénomènes doit demeurer ouverte – c'est-à-dire qu'elle ne consiste pas à nier *a priori*. [...] »

« Nous avons, depuis 1970, retransmis au Groupement d'Étude des Phénomènes Aériens l'ensemble des témoignages et nous continuons, chaque fois que quelque chose d'extraordinaire se passe, à le leur envoyer. Il s'agit d'observations de pilotes, ou d'enquêtes de la gendarmerie. L'Armée de l'Air a, en effet, considéré depuis 1970 que les OVNI ne représentaient pas un péril quelconque – donc ce n'était pas sa mission d'étudier ces phénomènes sur le plan scientifique. Nous considérons que c'est le rôle du Centre National d'Études Spatiales où des gens comme M. Poher font un travail qui nous paraît tout à fait intéressant. »¹³

À titre privé, Claude Poher, le futur « père » du GEPAN, s'intéresse effectivement aux OVNI depuis déjà plusieurs années. Plus précisément depuis sa rencontre, en 1969, avec le fameux ufologue américain Allen Hynek, à l'occasion d'une mission préparatoire à un programme spatial d'astronomie franco-américain. À cette époque, Poher, né en 1936, dirige la division Fusées-Sondes du CNES, où il est entré en 1966. Hynek est pour sa part responsable d'un laboratoire d'astronomie à l'université de Chicago. Tous deux ont monté des expériences devant être embarquées à bord de la station orbitale Skylab. Les deux hommes font connaissance à l'occasion d'un dîner professionnel et se mettent à discuter des OVNI. Hynek invite le Français à venir consulter chez lui les dossiers ufologiques les plus troublants qu'il a constitués, lorsqu'il était conseiller scientifique de l'US Air Force en la matière.

Cette rencontre représente donc le point de départ de sa passion pour l'étude du problème OVNI, qu'il ignorait pratiquement jusqu'alors. Dès son retour en France, Claude Poher se met à travailler sur le sujet durant ses loisirs, effectuant quelques enquêtes sur le terrain et recueillant des données sur

les cas français en collaboration avec des groupements ufologiques, en particulier le GEPA. Il se plonge également dans la *Scientific Study of Unidentified Flying Objects*, plus connue sous le nom de rapport « Condon », publiée cette année-là.

Aux États-Unis, la parution de ce rapport entraîne l'arrêt du projet « Blue Book », léguant un reliquat de cas inexpliqués aux associations d'amateurs qui occupent désormais seules le terrain.

En mars 1970, l'armée de l'Air française cesse à son tour ouvertement d'étudier ce type de rapports. À partir de 1971, elle les transmet après contrôle à « Monsieur Claude Poher, ingénieur au CNES, habilité "Secret Défense", qui a été désigné par cet organisme [le Bureau Prospectives et Études] pour suivre officiellement cette question »¹⁴. En retour, celui-ci veillera à informer périodiquement ce Bureau, d'où provient une petite fraction des rapports d'observation qu'il utilise, de l'avancée de ses recherches.

Dès cette époque, Poher entame auprès de ses supérieurs hiérarchiques un travail de sensibilisation à la question des OVNI et organise des conférences d'information à destination du personnel du CNES.

Avec l'ardeur des nouveaux convertis, il s'est rapidement lancé dans une vaste étude statistique, pour laquelle il a élaboré une méthode de codage des témoignages faisant intervenir jusqu'à 80 paramètres. Partant d'une compilation de plus d'un millier de cas d'observations français et étrangers couvrant la période 1947-1970, il dégage finalement, avec l'aide de plusieurs membres du GEPA, une liste de 825 rapports, après élimination des plus douteux et des doublons (cf. chapitre 5). Ces données, après traitement informatique sur un gros ordinateur IBM du CNES, détourné de son utilisation habituelle, lui permettent d'obtenir des statistiques sur les témoins, les paramètres d'observation (tranche horaire, distance à l'observateur,...), les caractéristiques physiques des phénomènes, leur mode de déplacement, l'apparence des « ufonautes » le cas échéant,... Claude Poher peut alors dresser un portrait-robot des OVNI et de leurs occupants. Il arrive ainsi à la conclusion qu'il s'agit bien d'objets matériels d'origine inconnue. Le rapport, intitulé *Études statistiques portant sur 1 000 témoignages d'observations d'U.F.O.*¹⁵, est immédiatement considéré comme la bible de l'ufologie scientifique. Ce travail est ultérieurement complété par une *Étude des corrélations entre les enregistrements géomagnétiques et les rapports d'observations d'OVNI*¹⁶, centré sur seulement quatre cas étrangers (sur 825) où une perturbation de boussoles concomitante à l'observation d'un OVNI a été signalée.

Dès le début des années 1970, sa conviction est donc faite : « C'est quand j'ai eu suffisamment interrogé de témoins, et que je me suis rendu compte qu'ils racontaient tous la même chose, que je me suis mis à faire des statistiques pour dire : si c'est en grand nombre qu'ils racontent la même chose, ça doit se voir dans les statistiques. Et je l'ai vu dans les statistiques. [...] Donc je me suis convaincu moi-même, si vous voulez, grâce à cette approche-là. » M. Poher tente ensuite, par ce même biais, d'intéresser le monde scientifique : « Pour convaincre des scientifiques, il faut utiliser les méthodes habituelles de la science, et parmi ces méthodes, lorsqu'on a des phénomènes un peu complexes du genre de ceux qui sont observés, on a tout intérêt à faire des études statistiques, de façon à comparer ces phénomènes avec ce que l'on sait déjà. » Si cette démarche ne rencontre guère de succès auprès de la communauté scientifique, elle aura ultérieurement « une grosse influence sur la possibilité de créer le GEPAN, en 1976-77 »¹⁷.

La première mention de ses études statistiques dans les médias français semble être le fait de son ami Pierre Guérin, auteur d'un long article sur les OVNI dans le numéro de septembre 1972 de *Sciences et Avenir*¹⁸. Elles seront ensuite souvent citées au cours de la vague d'observations de 1973-1974, durant laquelle les OVNI font la Une.

En 1974, Claude Poher obtient, pour ses activités professionnelles, le Prix d'Astronautique décerné par l'Association aéronautique et astronautique de France (AAAF ou 3AF). Il donne à cette occasion une conférence qui attire « plusieurs milliers » de personnes : « c'était énorme, se souvient-il, il y avait un énorme engouement à ce moment là ; tout s'y prêtait bien »¹⁹.

Il jouit à cette époque, par l'entremise du Délégué militaire du CNES, de relations privilégiées avec la Gendarmerie nationale, relations tout à fait officialisées dès 1975, avec la bénédiction du ministre de la Recherche de l'époque.

M. Poher a en fait très vite bénéficié d'un traitement de faveur par rapport aux autres ufologues amateurs, recevant « les rapports qui étaient conservés depuis un grand nombre d'années par la Gendarmerie, par l'Armée de l'Air, etc., parce que, indique-t-il, nous avons déjà une coopération avec les militaires pour des raisons spatiales, etc. Donc j'avais des collègues qui étaient dans ces organismes et je les informais, simplement : je faisais des petites conférences, je leur racontais le contenu du dossier, et puis ils ont transmis normalement à leur patron direct, qui a transmis à la hiérarchie, donc les gens ont été informés petit à petit et il s'est créé un consensus. Qu'on ne retrouve pas, aujourd'hui, si vous voulez. C'était une période favorable. »²⁰

En janvier 1975, il présente avec Jacques Vallée²¹ une synthèse de ses travaux statistiques, intitulée *Basic patterns in UFO observations*, à la conférence annuelle de l'*American Institute for Astronautics and Aeronautics* (AIAA), une association professionnelle privée, dans le cadre d'un symposium sur les OVNI organisé, déjà, par l'astrophysicien Peter Sturrock.

En avril 1976, il est nommé directeur de la division Systèmes et Projets Scientifiques du CNES. Peu après, il participe aux États-Unis à un congrès international organisé par le *Center for UFO Studies* (CUFOS), le groupement ufologique créé en 1973 par le Dr. Hynek.

Le physicien pro-OVNI Jean-Pierre Petit, lui aussi de la partie, en fera plus tard une description peu flatteuse : « à Evanston, fief d'Hynek, je tombai de haut en découvrant le CUFOS. C'était un minuscule deux-pièces. L'unique salariée de l'organisation était une secrétaire qui s'occupait des nombreuses conférences d'Hynek, exclusivement destinées à collecter des fonds. Autour du CUFOS gravitaient des bénévoles, jeunes étudiants, veuves esseulées ou retraités. Le colloque se tint dans les salons d'un hôtel de la ville. Je ne pus cacher mon désappointement. Le contenu réellement scientifique était pratiquement inexistant et le glissement vers une "explication paranormale" était déjà très accentué. [...] L'organisation du colloque était calquée sur celle des vrais colloques scientifiques. Nous avions des badges sur nos revers de veste. Les sessions étaient animées par des "*chair-men*" et étaient entrecoupées de "*coffee breaks*". Mais je fus franchement déçu par les contenus. »²²

Claude Poher contribue également au deuxième livre publié par Jean-Claude Bourret sur le sujet, *le Nouveau défi des Ovnis*. Son texte reprend pour l'essentiel un article précédemment publié dans *l'Aéronautique et l'Astronautique*, la revue de l'ONERA. Il n'y dissimule pas ses opinions, affirmant être « amené à tirer personnellement les conclusions suivantes après 6 années d'études :

- 1) Nous sommes en présence d'un phénomène réellement observé par les témoins.
- 2) Ce phénomène possède des caractéristiques qui lui sont propres, avec un haut degré de cohérence interne et qui ne peuvent être expliquées par aucun phénomène connu observable dans le ciel.
- 3) Le phénomène ovni présente un intérêt scientifique multidisciplinaire certain et son étude est abordable par les méthodes classiques de la science. »²³

Au cours du dernier trimestre 1976, d'anciens auditeurs de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN) entreprennent de leur côté, sous la direction du général de la Gendarmerie Nationale Jacques Richard, une étude sur le sujet qui se traduira par un bref *Rapport sur les « phénomènes aériens non identifiés »*. Rendu public en juin 1977 seulement, après la création du GEPAN donc, le document avance cinq recommandations principales. La première invite à une libre information du public, « pour que le phénomène soit ramené à de justes proportions, afin d'éviter les psychoses ». La deuxième incite à développer une recherche scientifique civile sur ce thème, car « l'étude sérieuse du phénomène pourrait être souhaitable et utile, dans la mesure où des retombées scientifiques et techniques des recherches faites à propos des OVNI (la magnétohydrodynamique de Jean-Pierre Petit, par exemple) peuvent s'avérer importantes pour un budget qui ne serait pas exorbitant. En particulier, une méthodologie scientifique d'enquête serait utilement précisée pour mieux asseoir les travaux ultérieurs ». La troisième souligne l'intérêt d'une recherche militaire menée en parallèle, tout en précisant que celle-ci « ne saurait en rien gêner l'action

des scientifiques civils ». La quatrième porte sur le contrôle des associations privées d'ufologues, leur activité dans toute la France pour interroger les témoins ayant en effet suscité « *quelques inquiétudes de voir un réseau de renseignements utiliser ce "paravent", cette "couverture" surtout quand on sait que certains groupements distribuent sans contrôle des cartes d'enquêteurs à leurs nouveaux abonnés* ».

Enfin, la dernière recommandation vise à améliorer les procédures, les moyens de renseignement et d'enquête, grâce à la mise en place d'un groupe d'intervention spécialisé : « La nécessité se fait sentir d'une coordination à l'échelon national de tout ce qui se fait pour mieux connaître l'OVNI. Ne pourrait-on envisager de serrer de plus près la réalité dans le temps ? Il faudrait pouvoir envoyer sur place, dès l'avis d'une apparition d'OVNI, une équipe pluridisciplinaire, qui enquêterait à "chaud". Les gendarmes devraient pouvoir disposer d'un questionnaire rédigé par des scientifiques, qui prendrait le relais du trop sommaire "mémento du gendarme". Il faudrait que les prélèvements d'échantillons et les analyses fassent l'objet d'instructions précises. »²⁴

Toujours en 1976, le lieutenant-colonel Gaston Alexis, qui dirige alors le Bureau Prospectives et Études (BPE) de l'état-major de l'armée de l'Air, soutient pour sa part dans *Armées d'aujourd'hui*, le magazine officiel des forces armées, que « la diversité des caractéristiques du phénomène permet d'affirmer qu'il n'est pas le fait d'une technologie humaine »... Pour attester du sérieux des témoignages recueillis, il met en avant l'origine socioprofessionnelle des témoins, qui compteraient 5% d'astronomes, 5% de chercheurs scientifiques, 10% de pilotes civils et militaires, 12% d'ingénieurs, 20% de techniciens, 13% de militaires et 35% d'employés, d'ouvriers, d'agriculteurs ou de bergers²⁵. Le même indiquera peu après dans *Phénomènes Spatiaux*, la petite revue publiée par le GEPA, que, pour la période 1951-1975, quelque 150 cas seraient restés inexplicés, ce qui représenterait près de 8% des témoignages collectés²⁶ !

Toutes les conditions paraissent alors réunies pour qu'un programme d'étude officiel sur les OVNI puisse enfin éclore...

Notes du chapitre 1

¹ Le 15 juin 1951, les pilotes de deux avions à réaction *Vampire* aperçoivent, dans le secteur de la base aérienne d'Orange-Caritat (Vaucluse), une sphère brillante aux reflets métalliques apparemment immobile qui, à leur approche, s'éloigne à une vitesse croissante tout en prenant une forme elliptique. M. Velasco médiatisera cet OVNI sans préciser que le GEPAN, dans le tome 5 de son compte-rendu au Conseil scientifique de juin 1978, l'a classé dans la catégorie « C » (en substance, un phénomène non-identifié mais dont le rapport ne présente pas beaucoup d'intérêt). Une méprise avec un ballon expérimental, français ou étranger, apparaît ici d'autant plus probable qu'aucune vérification en ce sens n'a été officiellement effectuée. La mise en avant d'une telle observation illustrerait-elle simplement l'absence de cas aéronautique militaire de catégorie « D » (phénomène non-identifié après expertise) recueilli par le CNES depuis 1977 ?

² Aimé Michel, « Oui, il y a un problème soucoupes volantes ! », *Planète*, n° 10, mai-juin 1963. Ce matraquage médiatique n'entraîna pas pour autant, comme on pourrait le croire *a priori*, de « psychose soucoupique » parmi la population. L'auteur, dubitatif, rapporte qu'au plus fort de la vague « [...] le public, je ne dis pas dans sa majorité, mais bien dans son unanimité, y compris la presque totalité des témoins, refusaient de croire aux soucoupes volantes ». En vérité, beaucoup des cas les plus marquants de la vague de 1954 sont des canulars ou des montages journalistiques. D'autres ont pour origine l'observation d'impressionnants bolides, visibles quelquefois depuis plusieurs pays. Curieusement, dans *La Guerre des mondes*, le film adapté du célèbre roman de H. G. Wells, diffusé en France durant l'été 1954, un bolide particulièrement lumineux traverse le ciel avant de s'écraser dans la campagne californienne. La météorite s'avère être un vaisseau extraterrestre émettant des rayons destructeurs. Encore plus curieusement, c'est aussi lors de cette vague d'OVNI que l'on compte le plus de références à des rayons paralysants...

³ Jean Nocher, de son vrai nom Gaston Charon (1908-1967), était un journaliste et un homme politique très volontiers polémiste. Il se fera connaître en 1946 grâce à un canular radiophonique, *Plate-forme 70*, sur le thème de la catastrophe nucléaire. Nocher réalisera aussi des séries d'émissions radiophoniques de science-fiction, dont « En direct du futur », où il envisage que l'être humain ait une origine extraterrestre.

⁴ *Le Provençal*, 3 octobre 1954.

⁵ *Paris-Match*, n° 1570, 5 mai 1978, p. 4.

⁶ Gérard Barthel et Jacques Brucker, *La Grande Peur martienne*, Paris : Nouvelles Éditions rationalistes, 1979, p. 18.

⁷ Gildas Bourdais, « GEPAN to SEPRA : Official UFO studies in France », *International UFO Reporter*, Hiver 2000-2001, pp. 10-13.

⁸ Un document du 6 mai 1968 déclassifié par la CIA, intitulé *No Serious Studies of Unidentified Flying Objects (UFO's) in France* (« Pas d'étude sérieuse des OVNI en France »), originellement transmis au Département d'État par l'Ambassade des États-Unis en France, indiquerait qu'il n'existe à cette date aucun projet en activité, civil ou militaire, sur le sujet (François Parmentier, *OVNI : 60 ans de désinformation*, Monaco : Éditions du Rocher, 2004, pp. 94-95).

⁹ Capitaine Kervendal, Charles Garreau, « Sur les traces des soucoupes volantes », *Revue d'études et d'informations de la Gendarmerie nationale*, n° 87, 1^{er} trimestre 1971.

¹⁰ À titre d'information, le plus ancien procès-verbal de gendarmerie accessible au public a longtemps été celui consignait une observation militaire à Louvergny, les 30-31 octobre 1953 (Jean-Claude Bourret, *le Nouveau défi des Ovnis*, Paris : France-Empire, 1976, pp. 27-28).

¹¹ *OVNI Présence*, n° 48, août 1992, pp. 5-8.

¹² Plusieurs météorologues militaires de la base aérienne de Villacoublay avaient déjà observé des OVNI dans la nuit du 29 août 1952 (Aimé Michel, *Lueurs sur les soucoupes volantes*, Mame, 1954, pp. 199-202). D'après l'astronome Pierre Guérin, il ne s'agissait alors que d'une méprise avec Jupiter et Véga (Pierre Guérin, *OVNI : les mécanismes d'une désinformation*, Paris : Albin Michel, 2000, p. 227).

¹³ Jean-Claude Bourret, *la Nouvelle vague des soucoupes volantes*, Paris : France-Empire, 1975, pp. 84-85.

¹⁴ « Fiche relative aux Objets Volants Non Identifiés (ovnis) et aux attributions du BPE dans ce domaine ». Cité par Jean-Jacques Velasco et Nicolas Montigiani, *Ovnis : l'évidence*, Paris : Carnot, 2004, p. 21.

¹⁵ Claude Poher, *Études statistiques portant sur 1 000 témoignages d'observations d'U.F.O.*, publication privée, 1971, complétée en 1976.

¹⁶ Claude Poher, *Étude des corrélations entre les enregistrements géomagnétiques et les rapports d'observations d'OVNI*, publication privée, 1976.

¹⁷ « La Vague d'OVNI », Radio Ici & Maintenant !, 7 septembre 2004.

¹⁸ Pierre Guérin, « Il existe un problème des OVNI », *Sciences et Avenir*, n° 307, septembre 1972, pp. 696-713.

¹⁹ « La Vague d'OVNI », Radio Ici & Maintenant !, 7 septembre 2004.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Jacques Vallée a servi de modèle pour le personnage de l'ufologue français, interprété par François Truffaut, dans *Rencontres du troisième type* de Steven Spielberg. Il est l'un des fondateurs en 1973 du Collège invisible, un réseau de chercheurs s'intéressant au phénomène OVNI en marge de leur activité officielle.

²² Jean-Pierre Petit, *Enquête sur les OVNI : voyage aux frontières de la science*, Paris : Albin Michel, 1990.

²³ Jean-Claude Bourret, *le Nouveau défi des Ovnis*, *op. cit.*

²⁴ IHEDN (AA), *Rapport sur les « phénomènes aériens non identifiés »*, 20 juin 1977, pp. 17-18.

²⁵ Gaston Alexis, « L'armée de l'Air face aux OVNI », *Armées d'aujourd'hui*, avril 1976.

²⁶ Gaston Alexis, « À propos d'un phénomène spatial non identifié dénommé "OVNI" », *Phénomènes Spatiaux*, n° 48, juin 1976.